

Actualité

Date de publication : 09/02/2017

RSA - Exonération d'impôt sur le revenu de l'indemnité de licenciement jugé nul pour motif discriminatoire (loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016, art. 116)

Séries / Divisions :

RSA - CHAMP, ANNEX

Texte :

L'[article 116 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016](#) étend l'exonération d'impôt sur le revenu prévue au 1° du 1 de l'[article 80 duodecimes du code général des impôts \(CGI\)](#) à l'indemnité de licenciement jugé nul pour motif discriminatoire prévue à l'[article L. 1235-3-1 du code du travail](#).

Actualité liée :

X

Documents liés :

[BOI-RSA-CHAMP-20-40-10-30](#) : RSA - Champ d'application - Eléments du revenu imposable - Sommes perçues en fin d'activité - Rupture du contrat de travail - Exceptions au principe d'imposition des indemnités

[BOI-ANNX-000060](#) : ANNEXE - RSA - Régime au regard de l'impôt sur le revenu des indemnités perçues en cas de rupture du contrat de travail

Signataire des documents liés :

Véronique Bied-Charreton, Directrice de la législation fiscale